



**Nouveau partenariat pour le
développement de l'Afrique (NEPAD)**

**Programme détaillé pour le
développement de l'agriculture africaine
(PDDAA)**



**Organisation des Nations Unies
pour l'alimentation et l'agriculture**

Division du Centre d'investissement

GOUVERNEMENT DE LA RÉPUBLIQUE DE CÔTE D'IVOIRE

APPUI À LA MISE EN ŒUVRE DU NEPAD–PDDAA

TCP/IVC/2903 (I)
(NEPAD Ref. 05/25 F)

Volume IV de VI

PROFIL DE PROJET D'INVESTISSEMENT BANCABLE

**Appui à la production de la banane plantain
et aux productions maraîchères en zone de forêt**

Avril 2005

CÔTE D'IVOIRE: Appui à la mise en œuvre du NEPAD–PDDAA

Volume I: Programme national d'investissement à moyen terme (PNIMT)

Profils de projets d'investissement bancables (PPIB)

Volume II: Projet d'appui au développement du secteur semencier: Projet pilote de production de semences des principales cultures vivrières (maïs, riz) et maraîchères dans le département de Bongouanou

Volume III: Projet d'appui à l'aviculture traditionnelle, aux petits élevages porcins et à l'aulacodiculture (agoutis)

Volume IV: Projet d'appui à la production de la banane plantain et aux productions maraîchères en zone de forêt

Volume V: Projet d'appui à la pêche artisanale continentale et lagunaire

Volume VI: Projet d'aménagement des bas-fonds à participation communautaire

PROFIL DE PROJET D'INVESTISSEMENT BANCABLE DU NEPAD-PDDAA

Pays:	Côte d'Ivoire
Secteur d'activité:	Agriculture
Titre du projet proposé:	Appui à la production de la banane plantain et aux productions maraîchères en zone de forêt
Zone du projet:	Zone forestière de la Côte d'Ivoire
Durée du projet:	5 ans
Coût estimé:	Coût en devises..... 9,25 millions de dollars EU <u>Coût en monnaie locale</u> 13,54 millions de dollars EU Total..... 22,79 millions de dollars EU

Financement envisagé:

<i>Source</i>	<i>Millions de FCFA¹</i>	<i>Milliers de \$EU</i>	<i>% du total</i>
<i>Gouvernement</i>	2 392,6	4 557,4	20
<i>Institution(s) de financement</i>	8 852,7	16 862,3	74
<i>Secteur Privé</i>	119,6	227,9	1
<i>Bénéficiaires</i>	598,2	1 139,3	5
<i>Total</i>	11 963,1	22 786,9	100

¹ Equivalence monétaire:

Unité monétaire = franc CFA (FCFA)

1 \$EU = 525 FCFA

100 FCFA = 0,19 \$EU

CÔTE D'IVOIRE

Profil de projet d'investissement bancable du NEPAD–PDDAA

*« Appui à la production de la banane plantain
et aux productions maraîchères en zone de forêt »*

Table des matières

Abréviations.....	iii
I. CONTEXTE DU PROJET.....	1
A. Origine du projet	1
B. Généralités.....	1
II. ZONE DU PROJET.....	2
III. JUSTIFICATION.....	3
IV. OBJECTIFS DU PROJET	5
V. DESCRIPTION DU PROJET	5
<u>Composante A:</u> Appui à la production de banane plantain et de cultures maraîchères de contre-saison.....	5
<u>Composante B:</u> Appui à la commercialisation des produits	10
<u>Composante C:</u> Renforcement des capacités.....	11
<u>Composante D:</u> Organisation et gestion du projet.....	12
VI. COÛTS INDICATIFS DU PROJET.....	13
VII. SOURCES DE FINANCEMENT ENVISAGEES	14
VIII. BENEFICES ATTENDUS	15
IX. DISPOSITIF INSTITUTIONNEL DE MISE EN ŒUVRE.....	15
X. BESOINS EN ASSISTANCE TECHNIQUE	16
XI. RISQUES POTENTIELS	16
ANNEXES.....	17
Annexe 1: Présélection des zones du projet	19
Annexe 2: Contraintes biotiques des cultures maraîchères	21
Annexe 3: Comptes d'exploitation.....	25
Annexe 4: Bibliographie	29

Abréviations

ANADER	Agence nationale d’appui au développement rural
BNDA	Banque nationale de développement agricole
CCNH	Cellule de coordination nationale de l’horticulture
CNRA	Centre national de recherche agronomique
DGPDA	Direction générale des productions et de la diversification agricoles
DPPD	Direction de la planification, des programmes et de la décentralisation du MINAGRI
FIDA	Fonds international pour le développement agricole
HUP	Projet horticulture urbaine et périurbaine
MINAGRA	Ministère de l’agriculture et des ressources animales <i>[jusqu’en 2002, prédecesseur du MINAGRI et du MIPARH]</i>
MINAGRI	Ministère d’Etat, Ministère de l’agriculture
MIPARH	Ministère de la production animale et des ressources halieutiques
NEPAD	Nouveau partenariat pour le développement de l’Afrique
OCPV	Office d’aide à la commercialisation des produits vivriers
PDDAA	Programme détaillé pour le développement de l’agriculture africaine
PNIMT	Programme national d’investissement à moyen terme
PPMS	Projet d’appui aux petits producteurs maraîchers dans les régions des savanes
RADHORT	Réseau africain pour le développement de l’horticulture
SACOGEP	Service autonome de contrôle de gestion et d’évaluation de projet
SARFA	Service autonome de restructuration des filières agricoles
SODEFEL	Société de développement des fruits et légumes
UGP	Unité de gestion du projet

I. CONTEXTE DU PROJET

A. Origine du projet

I.1. L'élaboration de ce profil de projet s'inscrit dans le cadre de l'opérationnalisation du *Programme national d'investissement à moyen terme* (PNIMT) de la République de Côte d'Ivoire pour la mise en œuvre du Programme détaillé de développement de l'agriculture africaine (PDDAA) du NEPAD. Le PDDAA qui constitue le volet agricole du NEPAD a pour objectifs de restaurer la croissance agricole, le développement rural et la sécurité alimentaire en Afrique.

I.2. L'analyse de la sécurité alimentaire du pays aboutit à un bilan contrasté. En dépit des atouts naturels relativement bien exploités avec une production vivrière brute de près de huit millions de tonnes, le pays se trouve contraint d'importer des quantités considérables de produits alimentaires dont les légumes.

I.3. Le déficit alimentaire s'aggrave par les effets combinés d'une urbanisation croissante et d'une augmentation démographique non compensés par un accroissement de la production et/ou de la productivité.

B. Généralités

I.4. La Côte d'Ivoire bénéficie d'une situation géoclimatique qui fait d'elle l'un des pays à haut potentiel agricole du monde. Ce paysage climatique et végétatif révèle nettement deux zones. Au sud du 8^{ème} parallèle, s'étend un régime subéquatorial à température et humidité élevée avec quatre saisons propices à la croissance de riches forêts. Les précipitations y sont supérieures à 2 000 mm. Au nord du pays, s'installe un régime tropical limité à deux saisons avec des savanes de moins en moins arborées. Les précipitations dépassent en moyenne 1 000 mm.

I.5. Grâce à cet environnement, le développement de l'activité agricole a permis au pays de produire l'essentiel de sa production alimentaire et des produits d'exportation, qui lui ont permis jusqu'ici de tirer l'essentiel de ses revenus.

I.6. Les principales cultures vivrières de la zone forestière concernent: l'igname (3 000 000 tonnes/an), le manioc (1 700 000 tonnes/an), la banane plantain (1 400 000 tonnes/an), le maïs (plus de 500 000 tonnes/an) et le riz (500 000 tonnes/an). Les chiffres de production de légumes sont souvent méconnus.

I.7. De nombreuses espèces maraîchères sont cultivées, parmi lesquelles on trouve le gombo, l'aubergine, le piment, la tomate, l'oignon, l'échalote, la carotte et divers légumes feuilles (amarante, chou, oseille, patate, manioc, aubergine, etc.), pour ne citer que les espèces les plus présentes dans les habitudes alimentaires.

I.8. Avec l'augmentation de la population et les changements des habitudes alimentaires en zone urbaine, les besoins en produits maraîchers sont sans cesse en croissance aussi bien en ville qu'en campagne. Malheureusement, on dispose de peu de statistiques fiables sur les estimations des superficies réelles cultivées, des productions et des rendements réalisés. Il en est de même pour la variation saisonnière des volumes de productions saisonnières, des niveaux d'investissement et de l'organisation des acteurs de la filière.

I.9. Les services chargés d'appuyer le développement des cultures maraîchères au Ministère de l'agriculture, sont rattachés à la Direction générale des productions et de la diversification agricoles (DGPDA). La DGPDA abrite la Cellule de coordination nationale de l'horticulture (CCNH) qui assure le suivi des activités entreprises par le Réseau africain pour le développement de l'horticulture (RADHORT). Le Service autonome de restructuration des filières agricoles (SARFA) est chargé de la politique d'organisation des filières dont celle des cultures maraîchères.

I.10. L'Office d'aide à la commercialisation des produits vivriers (OCPV), rattaché au Ministère du commerce est chargé du contrôle et du suivi de la commercialisation des produits vivriers à travers la mise en place d'un système d'information des marchés et la diffusion des prix et quantités par les masses médias.

I.11. L'Agence d'appui au développement rural (ANADER), rattaché au MINAGRI, prend en compte, dans son programme d'encadrement de masse, l'appui au développement des productions vivrières (banane plantain) et maraîchères. Le Centre national de recherche agronomique (CNRA), rattaché au Ministère de la recherche scientifique, conduit des programmes de recherche-développement sur le bananier plantain et les cultures maraîchères.

I.12. En outre, le projet horticulture urbaine et périurbaine (HUP) mène des actions d'appui aux maraîchers de la périphérie d'Abidjan et de Yamoussoukro.

II. ZONE DU PROJET

II.1. La présence et la disponibilité en eau sont les éléments déterminants pour le choix de zones et sites du projet. D'une manière générale, l'eau est disponible pratiquement sur toute l'année dans les bas-fonds et seulement en saisons pluvieuses sur les terres de plateau.

II.2. Selon le recensement national agricole de 2001 du MINAGRI, les superficies des cultures maraîchères en zone forestière sont réparties comme suit:

N°	Région	Superficie	
		ha	%
1	Lacs	234	1
2	Sud-Comoé	972	5
3	Moyen Comoé	114	1
4	Agnéby	815	4
5	Moyen Cavally	198	1
6	Marahoué	192	1
7	Fromager	150	1
8	Haut Bassandra	568	3
9	Bas Bassandra	549	3
10	Montagnes	1 907	11
11	Lagunes	1 094	6
Ensemble de la zone forestière		6 793	37,4
Ensemble de la zone savane		11 349	63,6
Ensemble du pays		18 142	100,0

II.3. Les produits maraîchers et la banane plantain sont périssables par conséquent, il convient d'éviter leur production dans des zones enclavées, difficiles d'accès et très éloignées des grands centres de consommation.

II.4. Le choix des zones doit tenir compte de ces éléments et de l'expérience acquise dans la mise en œuvre de ces cultures pour donner toutes les garanties possibles de réussite au projet. Tenant compte de ces critères et de la présence de projets exécutés dans certaines zones, la présélection des zones du projet est présentée en Annexe 1. Le tableau suivant propose les zones à retenir dans le cadre de la mise en exécution du projet.

Sélection des zones du projet				
N°	Départements/Région	Pratique de plantation de banane plantain	Pratique de cultures maraîchères	Zones sélectionnées pour le projet
1.	Adzopé (Agnéby)	+	-	oui
2.	Alépé (Lagune)	-	-	non
3.	Grand Lahou (Lagune)	-	-	non
4.	Bouaflé (Marahoué)	+	+	oui
5.	Sinfra (Marahoué)	+	+	oui
6.	Daloa (Haut Sassandra)	+	+	oui
7.	Issia (Haut Sassandra)	+	+	oui
8.	Vavoua (Haut Sassandra)	+	+	oui
9.	Sassandra (Bas Sassandra)	-	-	non
10.	San Pédro (Bas Sassandra)	-	+	oui
11.	Soubré (Bas Sassandra)	+	+	oui
12.	Lakota (Sud-Bandama)	+	+	oui
13.	Gagnoa (Fromager)	+	+	oui
14.	Bongouanou (N'Zi Comoé)	+	+	oui
15.	Toumodi (Lacs)	+	+	oui

II.5. En définitif, 12 zones sont sélectionnées, quatre sites en moyenne par zone seront retenus pour la mise en œuvre du projet.

III. JUSTIFICATION

III.1. Pour le secteur agricole et notamment le sous-secteur maraîcher, le Plan directeur du développement agricole 1992–2015 s'est fixé pour objectif l'amélioration de la compétitivité par l'accroissement de la productivité et la recherche de l'autosuffisance et de la sécurité alimentaire. L'atteinte de ces objectifs nécessite l'adoption d'une stratégie principalement fondée sur la formation du monde rural, le retour des jeunes à la terre, la sécurité foncière, la diversification des activités agricoles et la redynamisation de la recherche appliquée.

III.2. Le vieillissement de la population agricole constitue un handicap de plus en plus important qui frein l'introduction des techniques modernes et des innovations qui permettent d'intensifier les cultures. Pour assurer la relève paysanne par le retour des jeunes à la terre, il faudra diminuer la pénibilité du travail et accroître la productivité agricole pour des rendements meilleurs et des revenus attractifs.

III.3. Le marché des légumes de contre-saison (tomates, choux, aubergines, laitues, carottes, cucurbitacées, etc.) se situerait autour de 16 000 tonnes. Les projections montrent que la demande en

produits maraîchers de contre-saison devrait continuer à croître et que les marchés urbains pourraient facilement absorber la production supplémentaire (Plan directeur de l'horticulture 2004–2015).

III.4. En maraîchage, la saisonnalité des périodes de production et le caractère périssable de ces produits entraînent des pénuries cycliques de la tomate fraîche, l'aubergine N'drowa, le gombo frais et le piment frais de novembre à mai, soit sept mois dans l'année et pour l'oignon de juillet à février, soit huit mois dans l'année. Pour satisfaire les besoins, le projet en collaboration avec les institutions de recherche devrait faciliter la diffusion des variétés et des techniques culturales adaptées à ces périodes de pénuries afin que la production locale puisse atteindre des quantités plus importantes.

III.5. La Côte d'Ivoire est le premier pays importateur d'oignon en Afrique de l'Ouest avec plus de 50 000 tonnes (Mali, Niger, Burkina Faso, Pays Bas) de bulbes par an. Cette quantité est en hausse de 37 000 tonnes comparée au niveau de 1994–1997. Les importations de légumes et fruits occasionnent une sortie énorme de devise estimée à environ 10 milliards de FCFA annuellement. A titre d'exemple, les besoins nationaux en ail sont couverts entièrement par les importations.

III.6. Quant à la banane plantain, sa production est également saisonnière. Cette situation conduit à une pénurie sur plus de cinq mois (de juin à octobre) et une période d'abondance de novembre à février) durant laquelle, on peut atteindre des pertes de 15 à 25% de la production. Sa culture qui était exclusivement pluviale, intéresse de plus en plus des irrigants privés du fait que la production n'est pas liée à une saison.

III.7. Concernant les pertes, il faut noter que le développement et l'organisation de l'exportation du plantain vers les pays de la sous-région est une solution qui correspond à la politique du NEPAD. La transformation de la banane est également une alternative intéressante.

III.8. Conscient de cette situation, le gouvernement ivoirien s'est donné comme priorité de soutenir le développement des activités économiques du secteur agricole pour permettre une augmentation de la production alimentaire mais aussi pour favoriser la création d'emploi pour les jeunes. Le défi consiste à créer des conditions pour dynamiser le secteur maraîcher afin que par cette approche, l'on puisse satisfaire les besoins alimentaires, générer des revenus supplémentaires de façon durable, promouvoir la sécurité alimentaire et améliorer les conditions de vie des acteurs des filières maraîchères et vivrières.

III.9. De plus, sur les petites exploitations maraîchères, la main d'œuvre familiale est omniprésente et la main d'œuvre contractuelle est seulement utilisée lors des pointes de travail.

III.10. D'une manière générale, la main d'œuvre maraîchère compte beaucoup d'étrangers et concerne majoritairement les jeunes et les femmes du fait de leur accès limité au foncier.

III.11. La proportion de la population non ivoirienne varie selon les régions. Elle atteint plus de 30% dans les régions du Moyen et Sud-Comoé, entre 20 à 30% dans les régions du Haut et du Bas Sassandra, Moyen Cavally, Fromager et Lagunes. Les régions d'Agneby, de Marahoué et N'Zi Comoé ont une proportion de population non ivoirienne comprise entre 10 et 20% (recensement national de la population de 1998).

IV. OBJECTIFS DU PROJET

IV.1. ***Objectif global.*** L'objectif global du projet est d'améliorer l'approvisionnement des marchés de consommation de la zone forestière en produits alimentaires locaux et améliorer le revenu des producteurs.

IV.2. ***Objectifs spécifiques:***

- Accroître la production des cultures maraîchères et de la banane plantain afin d'assurer régulièrement l'approvisionnement des marchés de consommation.
- Informer les acteurs et notamment les producteurs, sur les opportunités de marché et les prix.
- Favoriser l'organisation des producteurs en vue de leur responsabilisation dans l'approvisionnement en intrants.
- Susciter et soutenir les initiatives collectives qui concourent à la réalisation des objectifs du projet.
- Améliorer le professionnalisme des acteurs par la formation.
- Créer un cadre de concertation entre les acteurs de la filière maraîchère/banane plantain.

V. DESCRIPTION DU PROJET

V.1. Le projet, d'une durée de cinq ans, a les composantes suivantes:

- Composante A: Appui à la production de banane plantain et de cultures maraîchères de contre-saison
Composante B: Appui à la commercialisation des produits
Composante C: Renforcement des capacités
Composante D: Organisation et gestion du projet

Composante A: Appui à la production de banane plantain et de cultures maraîchères de contre-saison

V.2. ***Aménagements des bas-fonds et irrigation.*** Malgré l'existence d'importantes potentialités en superficies irrigables, et d'une bonne disponibilité en eau (souterraine et de surface), les cultures maraîchères irriguées sont peu développées dans le pays. Les superficies des bas-fonds et plaines irrigables sont estimées à 180 000 ha, les superficies totales irriguées sont de l'ordre de 32 500 ha, soit 18% et seulement 700 ha, soit environ 2% sont irriguées en horticulture.

V.3. On distingue quatre types de périmètres irrigués: i) périmètres avec maîtrise totale de l'eau qui comprend l'irrigation sous pression (aspersion), l'irrigation gravitaire par pompage et l'irrigation en aval de barrages; (ii) systèmes à maîtrise partielle de l'eau tels que les bas-fonds aménagés; (iii) systèmes à faible maîtrise de l'eau, comme les bas-fonds de manière traditionnelle pour la riziculture avec les diguettes; (iv) les micro périmètres maraîchers à base de puits sont fréquents et se développent grâce à l'initiative des exploitants privés et des groupements. En général, dans les micro périmètres irrigués, l'exhaure de l'eau est assuré par des pompes à pédale ou par puisage manuel.

V.4. Les problèmes liés à l'irrigation s'observent autant dans la mobilisation (type de captage), le type d'exhaure (pompe à pédale, puisage manuel) que dans le système d'irrigation (à la raie, à l'aspersion, localisée). Par ailleurs, le manque d'entretien et de suivi des aménagements d'irrigation par endroits constitue également un véritable handicap à la pérennisation des ouvrages.

V.5. En zone rurale, des terres agricoles sont disponibles et peuvent être exploitées avec l'autorisation des autorités coutumières afin de satisfaire les marchés des grandes villes en constante expansion. On distingue quatre types d'accès à la terre (l'héritage, l'acquisition par don, l'acquisition par achat, ou la location/fermage). La pratique du fermage est très répandue où le système des propriétaires coutumiers prédomine encore.

V.6. En zone forestière, la location annuelle d'un hectare est de l'ordre de 60 000 FCFA. Les arrangements fonciers doivent se traduire par la production d'un accord écrit entre l'autorité traditionnelle sur la terre et les bénéficiaires, confirmant le droit d'occuper la parcelle et comprenant l'accès à l'eau. L'accord devra mentionner notamment la durée de ce droit. Lorsque la faisabilité est concluante, les investissements envisagés pourront bénéficier du fonds de subvention aux initiatives collectives à mettre en place dans le cadre du projet.

V.7. Le projet envisage de faire des aménagements sur 48 sites/villages pour une superficie de 5 ha par site soit environ 250 ha, pour la mise en place de cultures maraîchères et 500 ha de la banane plantain.

V.8. La réalisation des aménagements se fera sous la responsabilité d'un opérateur privé spécialisé en petite irrigation. L'identification et la sélection des sites/villages seront conduite conjointement par l'opérateur et l'Unité de gestion du projet (UGP). Avec l'accord de l'UGP, l'opérateur pourra sous-traiter certaines des actions à des prestataires.

V.9. **Production de la banane plantain.** La production de banane plantain présente un caractère saisonnier qui entraîne de fortes pertes durant la période de pleine production alors que la demande n'est pas satisfaite le reste de l'année.

V.10. Le projet envisage de soutenir la production de banane plantain de contre-saison dans les bas-fonds aux abords de certains fleuves des zones forestières. Le bananier exige un sol léger, profond, pas caillouteux, qui permet aux racines de se développer sans obstacles, riche en matières organiques et drainant bien. La texture du sol doit être sableuse ou sablo-argileuse. Les terres de bas-fonds avec une rivière permanente sont plus indiquées.

V.11. En termes d'intensification, la productivité de la banane est fonction:

- de la grosseur, de la fraîcheur et de l'homogénéité du rejet utilisé;
- de l'apport en engrais minéraux (l'urée 384 kg à l'hectare, le chlorure de potasse 850 kg, la dolomie 500 kg et le phospal 500 kg);
- et de la protection phytosanitaire assurée contre les parasites.

V.12. On notera que l'efficacité d'un appoint d'engrais chimique est directement lié à la teneur en matières organiques (le besoin de la plante peut atteindre 10 kg de matières organiques sèches ou 5 kg de fumier de volaille ou de vache par an).

V.13. Pour améliorer la productivité de la banane plantain, le projet entend soutenir la poursuite de la sélection de variétés adaptées et performantes, l'introduction de variétés plus performantes des pays

nels que le Nigéria, le Cameroun, etc. Il est également envisagé la formation des producteurs aux techniques de production accélérée de rejets de plantain (ANADER et CNRA). Pour ce faire, le projet entend susciter la création de sites de production de rejets de plantain à raison d'un site de production de rejets par village cible afin d'éviter les transports de rejets sur de longues distances.

V.14. *Production de cultures maraîchères.* L'étalement des cultures maraîchères, au delà de la période stricte de contre-saison est freinée par l'insuffisante maîtrise de certaines techniques culturales (aménagement des périmètres et des plates-bandes, tuteurage, choix variétaux, etc.) et de la protection contre les maladies et dégâts divers (bactéries, champignons, insectes, etc.) explicitées en Annexe 2.

V.15. Outre la mise en œuvre de bonnes pratiques culturales, l'utilisation raisonnée des intrants conditionne directement la rentabilité des productions maraîchères:

- l'emploi de semences adaptées: il convient de poursuivre la sélection de variétés adaptées et performantes, et produire les semences de souche et de base par le CNRA. Certains producteurs seront sélectionnés et formés pour mener l'activité de multiplication des semences;
- le maintien de la fertilité biologique (apport de matière organique: compost, déjection d'animaux, etc.) et chimique du sol (restitution des exportations par engrains simples ou complexes);
- la protection phytosanitaire à travers le bon choix de rotation culturelle, l'emploi de matériel végétal simple, la lutte biologique, l'usage de bio-pesticides et les bonnes pratiques de traitement chimiques.

V.16. *Etude comparative entre une culture manuelle (sans le projet) et une culture mécanisée du plantain et des cultures maraîchères (avec le projet).* La conduite des cultures manuelles de plantain et de légumes en contre-saison s'effectue sur de petites superficies (500 à 1 000 m² pour le maraîchage et 1 000 à 2 500 m² pour le plantain par exploitant). Ainsi, pour 1 ha de culture maraîchère, il faut entre 10 et 20 exploitants de même pour 1 ha de plantain il faut entre 4 et 10 exploitants. Quant aux cultures mécanisées de plantain et de légumes de contre-saison un exploitant peut conduire de 1 à 5 ha de superficie.

V.17. En outre, en référence au compte d'exploitation de l'Annexe 3, on constate que les rendements réalisés en moyenne sont plus élevés en culture mécanisée (25 t/ha pour le plantain et la tomate) qu'en culture manuelle (20 t/ha pour le plantain et la tomate). De plus, le revenu réalisé sur 1 ha de culture manuelle est à répartir entre 10 et 20 personnes pour le maraîchage et 4 et 10 personnes pour le plantain, alors qu'en culture mécanisée, le revenu réalisé sur 1 à 5 ha est pour un seul exploitant qui peut donc vivre aisément des fruits de son exploitation.

V.18. *Vulgarisation.* L'ANADER assure l'encadrement technique des producteurs agricoles par un réseau de conseillers agricoles sur le terrain. Il apporte également un appui direct aux groupements de producteurs sur les aspects économiques, financiers et de commercialisation des produits agricoles. L'ANADER a les ressources humaines suffisantes pour assurer l'appui technique aux producteurs, mais il lui faut toutefois trouver des ressources financières pour assurer l'encadrement des producteurs maraîchers concernés par le projet.

V.19. Quant au bananier plantain, le CNRA en collaboration avec l'ANADER a mis au point des techniques de multiplication de rejets de plantain sur les stations. Le projet appuiera cette activité afin que les rejets de variétés améliorées soient disponibles sur les sites du projet. Des paysans

multipliateurs seront formés sur chaque site afin d'éviter des transports de rejets sur de longues distances risquant de provoquer leur déshydratation.

V.20. **Recherche appliquée.** Le CNRA mène une recherche sur les cultures et notamment sur les cultures maraîchères et les systèmes agraires. Le centre dispose d'importantes collections de matériel végétal héritées de la Société de développement des fruits et des légumes (SODEFEL) dont certaines variétés sont adaptées au contexte ivoirien. Il s'agit principalement du gombo, de la tomate, du piment et de l'aubergine.

V.21. Diverses évaluations sur les légumes de type africain ont permis de sélectionner des variétés plus adaptées de gombo (Koto et Tomi), d'aubergine de type N'drowa (IDSA 405 et IDSA 415), de type Gbokouma (IDSA 422, IDSA 425 et IDSA 433) et de type Klongo, de tomate à côtes et de cucurbitacées (N'vièle, Wlè Wlè, Lomi N'gatè, Bébou).

V.22. Pour les légumes de type européen, les travaux de recherche sur la tomate industrielle dans le centre et le centre-nord du pays ont permis de sélectionner les variétés à haut rendement, d'identifier les périodes optimales de semis, de recommander les doses optimales d'engrais avec les densités de repiquage à respecter, de déterminer les doses et les fréquences de traitements phytosanitaires et de constituer un inventaire des principaux insectes et leur incidence sur le rendement de la tomate.

V.23. Des collections importantes de variétés de tomate, de poivron, de laitue, de chou, de carotte, de concombre, de courgette et de radis ont été constituées. Pour la zone forestière, ces principales cultures maraîchères doivent faire l'objet de même type de travaux de recherche que ceux réalisés sur la tomate dans le centre du pays.

V.24. **Transformation.** La banane plantain et les productions maraîchères sont des denrées très périssables, ce qui occasionne de lourdes pertes par pourriture durant la période d'abondance. Ces pertes peuvent atteindre 20 à 30% de la production. Le projet s'intéressera à la transformation du surplus de production à travers de petites unités traditionnelles de transformation et de petites unités modernes de transformation de plantain et de légumes.

V.25. Une ligne de crédit permettra de financer ces projets. Ces unités de transformation seront différents de celle de l'ex SODEFEL à Sinématiali, rétrocédée par l'état aux bénéficiaires dont la taille et la technologie n'étaient pas leur portée (de ce fait, elle n'a pu fonctionner depuis 1988).

V.26. La création de petites unités de transformation à différentes échelles donnera un nouveau souffle à cette activité créatrice d'emploi pour les jeunes et qui permet de valoriser les importantes pertes enregistrées chaque année durant la période d'abondance en plantain et légumes.

V.27. **Organisation de l'approvisionnement en intrants.** Les intrants que sont les semences, les engrains, les produits phytosanitaires constituent les charges d'exploitations les plus importantes. Acquérir les intrants à moindre coût est l'un des soucis majeurs des producteurs. Les approvisionnements se font le plus souvent par les marchés informels, les intrants étant vendus à des prix défiant toute concurrence. Evidemment, ces produits sont sources de nombreux problèmes car ils sont généralement des produits périmés qui sont non seulement inefficaces pour les plantes mais sont dangereux pour la santé humaine.

V.28. Les intrants sont le plus souvent reconditionnés en petits sachets, les utilisateurs maraîchers ne disposant plus d'indication sur les dosages appropriés. Il existe plusieurs firmes de distribution d'intrants agricoles, cependant elles ne proposent pas des formulations spécifiques aux cultures maraîchères.

V.29. L'inefficacité des réseaux de distribution des intrants alourdit davantage les charges des producteurs. En effet, les centres de distribution ou de points d'achat sont souvent éloignés des lieux de production, ce qui engendre l'apparition des vendeurs parallèles qui écoulent même parfois des produits non homologués. L'objectif est donc de créer un réseau de distribution d'intrants au niveau local par les organisations de maraîchers. Ces organisations de producteurs assureront la centralisation des besoins, les commandes groupées et la distribution aux demandeurs dûment recensés.

V.30. ***Fonds de subvention aux initiatives individuelles et collectives.*** De nombreuses institutions bancaires et financières existent en Côte d'Ivoire, mais obtenir un crédit agricole pour les exploitants maraîchers n'est pas évident. En effet, depuis la dissolution de la BNDA en 1991, la participation des banques classiques au financement de l'agriculture est restée très marginale. La part des prêts à l'agriculture dans les encours de ces banques se situe à environ 3% (MINAGRA, 1999) et porte essentiellement sur le financement sécurisé d'opérations de commercialisation de quelques produits agricoles d'exportation.

V.31. Le financement du secteur maraîcher repose actuellement sur un système très informel. En réalité, les exploitants bénéficient de crédits non financiers composés de semences et d'intrants chimiques (engrais, pesticides) fournis par d'autres intervenants de la filière, notamment les commerçants, et les remboursements de ces crédits se font en fin de récolte. C'est souvent ce même commerçant/fournisseur d'intrants qui viendra récupérer une partie ou parfois toute la récolte et la commercialisera en temps opportun. Après la vente, elle retirera le capital investi et ses intérêts, le bénéfice réalisé étant partagé entre lui et l'exploitant maraîcher. En dehors de cette pratique de financement, il faut reconnaître la contribution non négligeable des parents, des connaissances et surtout de fonds propres. Les contraintes majeures à l'accès au système de crédit décentralisé sont surtout liées au manque de professionnalisation des producteurs maraîchers et à leur faible niveau de productivité. Le financement de campagne maraîche par les commerçants est toujours à leur bénéfice, ceux-ci fixant le prix d'achat à leur avantage. Les producteurs savent qu'ils sont perdants dans l'opération c'est pourquoi, ce type de financement est un dernier recours pour eux.

V.32. Les coûts d'investissement d'une exploitation maraîche d'un système traditionnel d'irrigation se résume à la réalisation d'une dizaine de puits maraîchers pour 1 ha et d'un aménagement sommaire qui sont évalués à deux millions de FCFA. Dans le cas d'une exploitation maraîche de type moderne/mécanisée (motopompe et aménagement, etc.), l'investissement de départ est de l'ordre de deux millions de FCFA pour l'aménagement d'1 ha et trois millions de FCFA pour l'achat d'une motopompe pour assurer l'irrigation de 5 ha (source ANADER, 2000).

V.33. Le fonds de subvention permettra de financer les coûts des investissements et les charges d'exploitation. Cette subvention se justifie par la faiblesse des capacités d'épargne des groupes cibles et l'inexistence de crédit de tout genre au profit des producteurs de banane plantain et des maraîchers. Deux lignes de financement seront mises en place, il s'agit de la ligne de subvention à fonds perdus (subvention à 80%) et de la ligne de crédit.

V.34. La ligne de subvention pourra financer les actions suivantes:

- Aménagements de petits bas-fonds pour le maraîchage et la culture de bananier plantain en contre-saison.
- Création des aires de groupage et de stockage.
- Etudes techniques de micro projets.

V.35. **Fonds de crédit et de garantie.** Toutes les activités se rapportant à l'intensification des productions et à l'achat des équipements seront financées par les bénéficiaires eux-mêmes sous forme de crédit. Le projet prévoit en effet un fonds de crédit de 5,7 millions de dollars EU. Ce montant est estimé sur la base des besoins en financement des producteurs rapportés à l'hectare et des besoins en équipement et en fonds de roulement des coopératives et des groupements de maraîchers. Ce fonds servira donc au financement dans les domaines de la production, de la transformation et de la commercialisation des produits agricoles.

V.36. Le crédit sera octroyé aux producteurs par des structures financières décentralisées. Pour garantir les prêts qui seront octroyés aux producteurs, le projet prévoit un fonds de garantie de 2 millions de dollars EU.

V.37. Les crédits seront accordés pour les acquisitions suivantes:

- charges d'exploitation (Annexe 3);
- acquisition et installation de moyens d'exhaure mécanique;
- acquisition de moyens de transport pour l'envoi des récoltes vers les centres de vente et sur les marchés;
- création des points de vente d'intrants et d'équipements; etc.

Composante B: Appui à la commercialisation des produits

V.38. **Information sur les marchés.** La commercialisation des produits maraîchers constitue une des contraintes majeures à surmonter. Les difficultés de commercialisation sont dues au fait que le producteur maraîcher méconnaît le marché. Il ne connaît souvent pas les prix pratiqués sur les marchés et ne peut donc s'adapter facilement à une demande exprimée.

V.39. L'unité d'achat et de vente de tout produit maraîcher la plus répandue est le kilogramme. Ensuite viennent le sac, le carton, le panier, la cuvette, le sachet ou le tas. Les grossistes s'approvisionnent dans plus de 50% des cas au poids (kg) et 23% des achats sont effectués au sac. Les semi-grossistes effectuent les achats pour 40% des cas en kg; 30% des cas en sac et 19% des cas en tas. Les détaillants s'approvisionnent dans 37% des cas en kg, 20% des cas au tas, 17% des cas en sac et 12% des cas au panier ou cuvette (Plan directeur de l'horticulture 2004–2015).

V.40. Il convient de trouver des mesures standardisées de commercialisation des produits agricoles afin de mieux valoriser les productions locales.

V.41. Le projet appuiera le fonctionnement d'un système d'information durable sur les prix et l'évolution des marchés concernant les produits maraîchers et la banane plantain. Le système d'information fournira des informations conjoncturelles sur les fluctuations saisonnières et structurelles sur les nouveaux débouchés (types de produits, normes, périodes de vente). A ce jour, l'OCPV est chargé de la collecte des quantités de produits vivriers commercialisés, de leurs prix (de gros, de demi-gros et de détail) et de leur diffusion hebdomadaire par les médias (radio et presse écrite).

V.42. Une meilleure connaissance de ces données économiques facilitera l'adaptation de l'offre à la demande et contribuera au renforcement du pouvoir de négociation des producteurs.

V.43. Le projet contribuera à l'organisation et au développement de l'exportation de la banane plantain dans la sous-région. Les opérateurs de ce secteur seront encouragés à créer un réseau d'information qu'ils pourront utiliser pour la fluidité de leur transaction. Le plantain peut être compté parmi les spéculations de rapprochement tel que prôné par le NEPAD.

V.44. **Cadre de concertation entre les différents acteurs.** Le projet organisera des rencontres régulières des acteurs (producteurs, vendeurs de produits agricoles, distributeurs d'intrants, transporteurs et partenaires techniques) en vue de trouver des solutions aux problèmes d'approvisionnement en intrants, de conditionnement et de transport de produits agricoles.

V.45. **Approvisionnement en intrants:** Les producteurs sont confrontés au problème de l'inexistence de réseaux formels de distribution d'intrants sur les lieux de production. Les intrants reviennent plus chers aux producteurs et ceci engendre l'apparition des vendeurs parallèles qui écoulent même parfois des produits non homologués. L'objectif est d'amener les organisations de maraîchers à créer un réseau de distribution d'intrants au niveau local.

V.46. **Conditionnement des produits:** Les produits maraîchers sont très périssables, pour cette raison il faudrait leur trouver des moyens de conditionnement et de conservation appropriés pour réduire les pertes lors de leur transport et stockage.

V.47. **Transport des produits sur les marchés:** Le pays dispose d'un réseau routier très dense, globalement satisfaisant. Il a aussi d'importantes capacités en infrastructures de transport notamment portuaire (port d'Abidjan et de San Pedro) et ferroviaire (la voie ferroviaire qui traverse le pays du sud au nord). Mais en milieu rural, le transport des produits maraîchers est l'un des facteurs les plus contraignants auxquels vendeurs et producteurs maraîchers se trouvent confrontés. L'état des pistes rurales est souvent déplorable constituant ainsi des handicaps importants pour l'écoulement des produits maraîchers depuis le bord champ jusqu'aux centres de groupage les plus proches.

V.48. Les taxes «illégales» perçues par les agents de services du contrôle routier (police, gendarmerie, douane, eaux et forêts, etc.) représentant entre 5 et 25% du coût total du transport (Agrisud, 1999). Actuellement, il faudrait au moins 500 000 FCFA pour le chargement et les frais de transport d'un camion de 15 tonnes sur environ 400 km (Daloa–Abidjan). En fait, le transporteur fixe le prix en fonction du temps passé pour le chargement (collecte, groupage et conditionnement).

V.49. Pour réduire les coûts de transport, les vendeurs de produits maraîchers et les producteurs devraient se concerter pour trouver des moyens de transport performants et appropriés de sorte que chacun puisse payer en fonction du tonnage de produits chargés.

V.50. L'OCPV délivre les certificats de provenance aux transporteurs de produits vivriers. Ce document permet d'éviter les contrôles intempestifs afin que les produits frais arrivent à destination sans être dépréciés. Cette disposition sera encouragée par le projet pour être mieux exploitée par les acteurs de la filière.

Composante C: Renforcement des capacités

V.51. **Formation et appui technique aux producteurs.** Les producteurs bénéficieront de formation dans les domaines de la maîtrise des itinéraires techniques (techniques culturales, utilisation des produits phytosanitaires, application des engrains, etc.), de l'irrigation, de la gestion de l'eau, du conditionnement et de la transformation des produits maraîchers et du plantain.

V.52. Des conseils techniques et économiques (en commercialisation/information sur les marchés, en analyse de coût de production, sur les revenus et les bénéfices, en organisation/gestion des groupes de producteurs pour la fourniture d'intrants) seront donnés aux groupes les plus dynamiques.

V.53. ***Echanges d'expérience entre les groupes de producteurs.*** Les échanges se feront à travers les voyages d'études en zones climatiques et marchés comparables à la Côte d'Ivoire, de forums d'échanges entre divers opérateurs privés des filières maraîchères et banane plantain en concertation avec des autorités locales chargées du secteur.

V.54. ***Développement des compétences locales.*** La bonne exécution des investissements d'irrigation (puits, exhaure, aménagements) dépend de l'existence sur le terrain, de la compétence et de la disponibilité de plusieurs types de prestataires de services et de fournisseurs. Les prestataires des travaux devront connaître et savoir mettre en œuvre efficacement les techniques envisagées. En fonction des besoins, le projet organisera des formations à l'intention des groupes suivants:

- tâcherons locaux puisatiers (repérage des nappes, puits et forages améliorés à faible coût);
- petits entrepreneurs de travaux d'aménagement (compréhension des techniques d'aménagement des bas-fonds, technique et normes de réalisation d'ouvrages et estimation des coûts);
- artisans réparateurs de pompes manuelles ou à traction animale;
- distributeurs de matériel et d'intrants (mise en contact avec les fournisseurs, information sur le marché potentiel, formation technique).

V.55. ***Formation des formateurs.*** Il est nécessaire de créer et entretenir un pool de formateurs animateurs de la filière maraîchère et de la banane plantain. Ces formateurs bénéficieront de formation de courte durée sur des thèmes bien précis dans les pays de la sous-région et dans d'autres pays tels que le Maroc, l'Afrique du Sud, etc. qui sont très avancés dans le développement de ces filières.

Composante D: Organisation et gestion du projet

V.56. ***Organisation du projet.*** Le projet sera exécuté sous la responsabilité du MINAGRI, représenté par le Cabinet du Ministre, qui en confiera la gestion à une structure autonome et légère dénommée Unité de gestion du projet (UGP).

V.57. L'organigramme d'exécution du projet comprend outre le ministère de tutelle, les structures suivantes: un comité national de pilotage; des comités techniques régionaux et une unité de gestion de projet composée d'une direction, d'un service financier, d'un service de suivi d'évaluation interne et d'un service technique.

V.58. Le comité national de pilotage et le comité technique régional regrouperont spécifiquement les représentants des différents ministères et organismes nationaux et régionaux concernés par le projet.

V.59. ***Gestion du projet.*** Le rôle de l'UGP sera de coordonner les interventions des organismes publics et privés chargés, sur une base contractuelle, de l'exécution des composantes du projet. Ces organismes ou opérateurs auront à travailler directement avec les bénéficiaires.

V.60. L'UGP a pour tâches principales:

- la coordination, le contrôle rapproché et le suivi de l'ensemble des activités du projet;
- l'animation et l'appui à l'encadrement du secteur privé productif et aux institutions régionales;
- l'élaboration des conventions, des programmes d'activités et des budgets du projet;
- la préparation des dossiers d'appels d'offres et des demandes de décaissements à introduire auprès du bailleur de fonds;
- l'élaboration des états financiers et des rapports d'exécution du projet.

V.61. L'UGP sera dotée d'une autonomie de gestion et d'un personnel hautement qualifié et en nombre réduit.

VI. COÛTS INDICATIFS DU PROJET

Composante A: Appui à la production de la banane plantain et de cultures maraîchères

VI.1. Le projet envisage de faire des aménagements sur 48 sites/villages pour une superficie de 5 ha par site soit environ 250 ha pour la mise en place des cultures maraîchères et 500 ha de banane plantain.

Appui institutionnel pour la vulgarisation:

1 technicien spécialisé par département	x 12 x 450 000 FCFA/mois x 12 x 5 ans =	324 000 000 FCFA
2 conseillers agricoles	x 12 x 250 000 FCFA/mois x 12 x 5 ans =	360 000 000 FCFA

Sous-total vulgarisation:..... **684 000 000 FCFA**

Appui institutionnel pour la recherche appliquée sur 3 ans:..... **200 000 000 FCFA**

Transformation:..... **800 000 000 FCFA**

Fonds de subvention aux initiatives individuelles et collectives:

Sur la ligne de subvention, les actions suivantes pourront être financées:

Aménagements de petits bas-fonds pour le maraîchage et la culture de bananier

plantain en contre-saison: 1 500 000 FCFA/ha x 750 ha =..... 1 500 000 000 FCFA

Création des aires de groupage et de stockage: 10 000 000 FCFA x 48 =..... 480 000 000 FCFA

Etudes techniques de micro projets = 200 000 000 FCFA

Sous-total subvention = **2 180 000 000 FCFA**

Fonds de crédit et de garantie:

Charges d'exploitation: 2 000 000 FCFA/ha x 750 ha = 1 500 000 000 FCFA

Acquisition et installation de moyens d'exhaure mécanique:

3 000 000 FCFA/5 ha x 750/5 = 450 000 000 FCFA

Acquisition de motoculteurs et charrette pour l'envoi des récoltes aux centres de vente:

3 500 000 FCFA x 150 = 525 000 000 FCFA

Création des points de vente d'intrants et d'équipements: 10 000 000 FCFA x 48 = 480 000 000 FCFA

Garantie: 2 000 000 000 FCFA

Sous-total crédit/garantie =..... **4 955 000 000 FCFA**

Total Composante A..... **8 819 000 000 FCFA**

Composante B: Appui à la commercialisation

Information sur les marchés: 300 000 000 FCFA
 Cadre de concertation entre les différents acteurs: 70 000 000 FCFA
Total Composante B 370 000 000 FCFA

Composante C: Renforcement des capacités

Formation des producteurs en technique de cultures, gestion de l'eau et conditionnement:

10 pers	x 48 x 100 000 FCFA =	
	48 000 000 FCFA x 3 formations =	144 000 000 FCFA
Formation des artisans (réparation des équipements, techniques d'aménagement, etc.):	5 pers. x 48 x 100 000 FCFA =	24 000 000 FCFA
Formation des cadres de l'UGP		50 000 000 FCFA
Voyages d'études		50 000 000 FCFA
Total Composante C	268 000 000 FCFA	

Résumé des coûts estimatifs du projet par composante

Composantes	Coût total (FCFA)	Part en monnaie locale (FCFA)	Part en devises (FCFA)	% Devises	% Total coûts de base	Coût total en dollars EU
A. Appui à la production de banane plantain et maraîchère	8 819 000 000	4 585 880 000	4 233 120 000	48	67	16 798 095
B. Appui à la commercialisation des produits	370 000 000	370 000 000	0	0	5	704 762
C. Renforcement des capacités	268 000 000	257 280 000	10 720 000	4	15	510 476
D. Organisation et gestion du projet (15% des composantes A + B + C)	1 418 550 000	1 248 324 000	170 226 000	12	13	2 702 000
Total coûts de base	10 875 550 000	6 461 484 000	4 414 066 000	35	100	20 715 333
Imprévis physiques (5%)	543 777 500	323 074 500	220 703 300	34	5	1 035 767
Imprévis sur les prix (5%)	543 777 500	323 074 500	220 703 300	34	5	1 035 767
Total coûts du projet	11 963 105 000	7 107 633 000	4 855 472 600	35	110	22 786 867

VII. SOURCES DE FINANCEMENT ENVISAGEES

VII.1. De nombreuses sources de financement existent et sont mobilisables dans le cadre du programme post-conflit. Les bailleurs de fonds potentiels sont principalement l'Union européenne, la Banque mondiale et le FIDA. En plus de ces bailleurs de fonds extérieurs, l'Etat ivoirien et les bénéficiaires pourront apporter leur contribution au financement du projet.

Coût indicatif par source de financement		
Source	Dollars EU	% du total
Gouvernement	4 557 373	20
Institution(s) de financement	16 862 282	74
Bénéficiaires	1 139 343	5
Secteur privé (1%)	227 869	1
Total	22 786 867	100

VIII. BENEFICES ATTENDUS

VIII.1. Les actions du projet devront profiter de manière directe aux producteurs et aux populations. Le renforcement de capacité des producteurs dans l'organisation des approvisionnements en intrants et du transport des produits sur les marchés serait d'un grand atout pour ce secteur qui pour l'instant reste encore désorganisé.

VIII.2. Les principaux bénéfices attendus du projet sont:

- une augmentation de la production de bananes plantain pendant la période de contre-saison pour satisfaire la demande (environ 12 000 tonnes par an);
- une augmentation de la production des produits maraîchers de contre-saison (environ 5 000 tonnes par an);
- une amélioration des conditions de travail pour les producteurs par l'introduction de systèmes et d'équipements mécanisés ou motorisés (équipements de culture et d'irrigation);
- une hausse de revenus pour les producteurs grâce à la production de contre-saison;
- les légumes produits localement seront de meilleure qualité sans résidus de produits chimiques et sans infestation en raison d'une utilisation raisonnée des produits chimiques et d'une meilleure application des techniques culturelles;
- une diminution de la quantité des légumes importés, qui sont de plus en plus chers;
- une meilleure organisation pour l'approvisionnement en intrants agricoles et en équipements, pour le transport et le conditionnement des produits agricoles;
- la création d'emploi pour les jeunes.

IX. DISPOSITIF INSTITUTIONNEL DE MISE EN ŒUVRE

IX.1. Le projet fera appel aux organismes spécialisés et expérimentés pour exécuter certaines tâches qui relèvent de leur domaine de compétence. Il s'agit:

- de l'ANADER pour l'encadrement technique et l'organisation des producteurs;
- de l'Office d'aide à la commercialisation des produits vivriers (OCPV) et de la Bourse du vivrier pour la commercialisation des produits;
- des opérateurs dans le domaine de la petite irrigation;
- du CNRA pour la recherche appliquée;
- de certaines organisations non gouvernementales auxquelles les collectivités locales pourront faire appel;
- du Service autonome de contrôle de gestion et d'évaluation de projet (SACOGEP) et de la Direction de la planification, des programmes et de la décentralisation (DPPD) du MINAGRI pour le suivi d'évaluation externe.

IX.2. L'UGP assumera la responsabilité: (i) de coordination, du contrôle rapproché et du suivi de l'ensemble des activités du projet, (ii) de l'élaboration des programmes d'activités et des budgets du projet, de la préparation des conventions de partenariat avec les opérateurs et partenaires du projet, (iii) de la préparation des dossiers d'appels d'offres et des demandes de décaissements à introduire auprès des bailleurs de fonds, et (iv) de l'élaboration des états financiers et des rapports d'exécution du projet.

IX.3. Les producteurs bénéficiaires du projet joueront un rôle dans la planification des activités à mener pour garantir la prise en compte de leurs souhaits et leur participation à tous les niveaux.

X. BESOINS EN ASSISTANCE TECHNIQUE

X.1. L'appui au développement de cultures de bananes plantain et cultures maraîchères intègre la réalisation des aménagements et des systèmes d'irrigation adaptés aux spécificités de ces cultures. Le projet pourra bénéficier de l'assistance technique d'un expert en aménagement des bas-fonds et en irrigation adaptée à la culture de plantain et aux cultures maraîchères.

X.2. De même, les systèmes de crédit agricole qui sont développés en Côte d'Ivoire ne prennent pas souvent en compte les spécificités du plantain et des cultures maraîchères. Un spécialiste de crédit agricole pourrait assister le projet dans la mise en place d'un système de crédit adapté au contexte.

XI. RISQUES POTENTIELS

XI.1. ***Risques liés au foncier.*** Le risque est que les groupes cibles ne puissent pas obtenir de garanties suffisantes de stabilité sur les parcelles qu'ils mettront en valeur. Ce risque est plus grand avec les cultures maraîchères qui sont le plus souvent pratiquées par les allochtones et les allogènes sur les terres de bas-fonds. Pour minimiser ces risques, il convient d'établir des accords clairs avant tout aménagement entre les groupes cibles et les propriétaires terriens.

XI.2. ***Risques liés à la démarche participative.*** La démarche participative est la stratégie d'exécution des projets qui permet aux bénéficiaires de s'approprier les réalisations physiques subventionnées à leur profit. Il arrive souvent que les bénéficiaires ne prennent pas à leur compte l'entretien des ouvrages. Par ailleurs, les bénéficiaires n'exploitent pas toutes les superficies aménagées. Pour minimiser ces risques, il convient d'entreprendre des séances d'animation et de sensibilisation pour aboutir à la mise en place de règlements intérieurs librement acceptés par tous.